

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOIRONS

### SÉANCE DU 25 FEVRIER 2003

Convocation a été faite aux 29 membres du Conseil de Communauté de Communes le 19 février 2003 pour le 25 février 2003 à 20 heures, salle des fêtes à MACHILLY.

L'an deux mil trois, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil de Communauté de Communes s'est réuni en séance ordinaire à MACHILLY, salle des fêtes sous la Présidence de M François-Xavier L'HONEN, Président en exercice.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS:

BONNE MM. L'Honen, Condevaux, Fritsch, Mamet & Mme Jamen  
CRANVES-SALES M Thomas, Mme Rouillat, MM Sonnerat (suppléant de M Hendgen), Bernard, Regat (suppléant de Mme Dallmayr), M Tille & Mme Ruffin  
JUVIGNY MM. Deleaval, Campoy, Maire & Mme Veyrat  
LUCINGES MM. Bordet, Grand, Mme Simon & M Ruffet  
MACHILLY M Bouvard, Mmes Deremble, Kopec & M Charmot  
SAINT-CERGUES Mme Chevassut (suppléante de M Vuilloud), Balsat, Burnier, Favre (suppléant de M. Vernay) & Mme Bosson (suppléante de M Pechaubes)

ABSENTS EXCUSES: M.HENDGEN, Mme DALLMAYR, MM, VUILLOUD, VERNAY, PECHAUBES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE Mme Catherine DEREMBLE

Après avoir fait l'appel et déterminé que le quorum était atteint, le Président déclare la séance du conseil communautaire du mardi 25 Février 2003 ouverte.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président soumet au conseil l'ordre du jour de la présente réunion figurant dans la convocation du 19 février 2003. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante:

- 1 - Approbation du compte rendu du 28 janvier 2003
- 2 - Désignation d'un secrétaire de séance
- 3 - INFORMATIONS DIVERSES
  - 3.1 - Décisions du Président
  - 3.2 - Rapport des Commissions
  - 3.3 - Rapport des délégués aux syndicats
- 4 - INSTITUTIONNEL
  - 4.1 - Désignation d'un délégué communautaire assumant les fonctions de Vice-Président au SIDEFAGE
- 5 - FINANCES
  - 5.1 - Acquisition de véhicules
- 6 -PERSONNEL - ELUS
  - 6.1 - Indemnités de fonctions au Président et Vice-Présidents
  - 6.2 - Exercice du droit de formation aux élus
  - 6.3 - Police Intercommunale
- 7 -TRAVAUX -MARCHES PUBLICS
  - 7.1 - Avenant n°1 au marché de la déchetterie de BONNE
- 8 - CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS
- 9 - QUESTIONS DIVERSES

OOOMOOO

- 1 - Approbation du compte rendu du 28 janvier 2003

Le compte rendu de la séance du Conseil communautaire du 28 janvier 2003 est approuvé à l'unanimité.

- 2 - Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Catherine DEREMBLE est désignée en tant que secrétaire de séance.

### 3 - INFORMATIONS DIVERSES

#### 3.1 - Décisions du Président

signature de contrats

n°1 - de formation destinée à la Police intercommunale

La Loi de démocratie de proximité précise que les agents communaux sont transférés à l'intercommunalité dans les mêmes conditions et avantages qu'ils bénéficiaient au moment du transfert de service. De ce fait, il a été décidé de poursuivre la formation « Tonfa » qui était enseignée aux agents de police Municipale de CRANVES SALES par la signature d'un contrat d'un an ( du 2.1 au 31.12.2003 ) avec l'association Okinawa Karaté Kobudo de THONON LES BAINS sur la base d'un coût de 55 €/mois et par agent.

n°2 - d'entretien des locaux administratifs communautaires

Après consultation, il a été signé avec l'entreprise Alain Bernard Nettoyage de BONNE un contrat d'entretien pour l'année 2003 des locaux administratifs de l'intercommunalité pour un forfait mensuel de 113.62€ TTC.

n°3 - d'adhésion au service de médecine de prévention concernant le personnel intercommunal

Le suivi par la Médecine du travail des agents intercommunaux étant obligatoire( notamment visite d'embauche ) il a été signé avec le service de médecine de prévention du CDG 74 un contrat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 sur la base d'une cotisation de 0.36% de la base salariale , à laquelle il convient d'ajouter une adhésion de droit d'accès fixée à 20 €/agent.

n° 4 - D'un contrat de prévoyance pour le personnel communautaire

Contrat signé à date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2003 avec le cabinet PAUTEX à ANNEMASSE, assurance MMA, après consultation auprès de différents cabinets : 4.05% de la masse salariale des agents affiliés à la CNRACL et 1.3% pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

N° 5 - De location d'un photocopieur

Contrats signés après consultation auprès de la société LOCAM à St Etienne (42) pour la location du photocopieur (423€ HT/trimestre) et la Sté COPIXEL à Annemasse pour la maintenance (0.015€ HT/copie) à compter du 15 février 2003 pour une période de 24 mois.

#### 3.2 - Rapport des Commissions

- AMENAGEMENT DE L'ESPACE : M. Jean Pierre BORDET, Vice Président :

Lecture est faite du compte rendu par B BALSAT, rapporteur de la commission du 6 février 2003

Prochaine réunion prévue le 26 Mars 2003 à 18 h 30 à la Mairie de LUCINGES ,avec pour ordre du jour l'étude des PLU des Communes de LUCINGES et CRANVES SALES. S'en suivra l'étude des PLU de BONNE, JUVIGNY, MACHILLY et St CERGUES dans les prochaines réunions.

- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Georges DELEAVAL, Vice Président,

Georges DELEAVAL rapporte les principaux éléments de discussion qui se sont dégagés lors de la réunion de la commission qui s'est déroulée le 19 février 2003.

Prochaine réunion prévue le 20 mars 2003 à 18 h 30 à la Mairie de JUVIGNY avec l'intervention du Directeur de la Maison de L'économie et du Développement d'ANNEMASSE qui évoquera sa connaissance économique du territoire avec un zoom sur nos 6 communes.

- POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE : M. Denis Thomas, Vice Président,

D.THOMAS évoque tout d'abord la réunion du 11 février dernier qui s'est tenue à CRANVES SALES et au cours de laquelle le cabinet d'étude GTC est venu présenter aux membres de la commission de la CCV le résultat de l'analyse qui lui a été confié par 2C2A à l'échelle du territoire du SCOT dans le cadre du développement du programme Local de l'Habitat (PLH). La pénurie de logements sociaux risque d'entraîner à terme un déséquilibre dans la diversité de population préjudiciable au développement du territoire. Afin d'enrayer ce phénomène sélectif, peu favorable à l'installation de jeunes couple et en général à l'implantation d'une population à revenus faibles ou modérés, est préconisé la construction de 300 logements sur nos 12 communes (CCV + 2C2A) dans la prochaine décennie. Il est rappelé que la Loi SRU pénalise financièrement les collectivités de plus de 3500 habitants qui n'atteignent pas le quota fixé à 20% de logements sociaux, ce qui est le cas de la commune de CRANVES SALES. Le montant de cette pénalité peut être reversé à la structure de coopération intercommunale à laquelle la commune adhère dès lors qu'elle exerce pleinement la compétence PLH. Dans le cas inverse, le produit collecté est centralisé par les services d'état avant d'être redistribué au niveau national. L'intérêt évident est de doter une structure locale de la compétence PLH ; reste à déterminer avant la fin de l'année si cette structure doit être la CCV ( 6 communes ) ou le SEGH ( territoire du SCOT- 12 communes).Une réflexion est actuellement engagée sur ce sujet.

D. Thomas explique ensuite qu'une opportunité risque de se présenter prochainement à propos de l'acquisition d'un terrain de 7000 m<sup>2</sup>, situé à CRANVES SALES à proximité du carrefour des Chasseurs, qui pourrait être aménagé pour l'accueil des gens du voyage. Ce thème sera abordé lors d'une prochaine réunion du SIGETA.

- VOIRIE, DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ; M. Louis VUILLOUD, Vice Président.

La commission s'est réunie pour la deuxième fois afin d'analyser les pièces du dossier relatif à l'attribution du marché public pour l'enlèvement et le traitement des déchets de la déchetterie de ST CERGUES .

Les deux marchés ; Collecte des ordures ménagères et exploitation de ma déchetterie intercommunale de ST CERGUES, ont été lancés ; l'ouverture des plis est programmée le 14 mars 2003 prochain.

- CREATION, GESTION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET VOLET TOURISTIQUE ; M.

Jacques BOUVARD Vice Président ,

La première réunion est prévue le 5 mars 2003 à 18 h 30 à la Mairie de MACHILLY avec pour ordre du jour ;

- Mise en place de la commission et présentation des membres ( adresse, tel, e-mail )
- Information sur l'ex SIVU du foyer de ski de fond avec élaboration de la convention de mise à disposition des locaux.
- Information sur les sentiers des Voirons.
- Programme de recensement des équipements sportifs sur notre territoire.
- Contact avec les présidents des clubs concernés.
- Questions diverses : rencontres « sportives » intercommunales-olympiades.

- POPLICE INTERCOMMUNALE, SERVICE INCENDIE, FINANCES, GESTION DU PERSONNEL & COMMUNICATION : M. François L'HONEN, Président, MM Jean-Pierre BORDET, Jacques BOUVARD, Georges DELEVAL, Denis THOMAS, Louis VUILLOUD.

*Sous-Commission des Finances* : M. Gérard FRITSCH, Mmes Georgette ROUILLAT, Chantal VEYRAT, M. Christian GRAND, Mme Catherine DEREMBLE et M. Claude VERNAY.

La prochaine séance est prévue le 18 mars 2003 à 17 h 30 et sera vouée à la préparation du BP 2003.

*Sous-Commission Communication* : MM. Georges MAMET, Jacky BERNARD, Christian CAMPOY, Pascal DIETHELM, Gérard STEHLE et Bernard BALSAT.

La date est confirmée pour le 6 mars 2003 à 18 h à la Mairie de BONNE, lors de cette première rencontre sera déterminé le programme d'action de cette sous-commission.

*Commission locale d'évaluation des transferts (comité d'experts)* : la deuxième séance est programmée le 13 mars prochain à 18 h 30 à la Mairie de ST CERGUES avec la participation du Trésorier et des Secrétaires Généraux des 6 communes. L'objectif de cette séance est d'établir la liste des biens transférés par collectivité en vue d'établir le procès verbaux de mise à disposition des biens tels que définis par l'article L1321-1 du code général des collectivités territoriales.

3.3- Rapport des délégués aux syndicats à :

**SIDEFAGE** - réunion du 23 janvier 2003 ; M. RUFFET, délégué titulaire, rapporte le bilan de l'activité du SIDEFAGE de l'exercice 2002.

**SIGETA** - réunion du 15 février 2002 ; J. BOUVARD, délégué titulaire, explique que la prochaine ouverture des 2 aires d'accueil des gens du voyage de 32 places chacune ( ANNEMASSE et VIRY ), permettra désormais aux municipalités de procéder à des mesures d'expulsion à l'égard de stationnements sauvages dépassant 48 heures, en faveur des terrains agréés. Le syndicat doit se mettre maintenant en quête d'un terrain permettant les grands regroupements.

4 - INSTITUTIONNEL

4.1- Désignation d'un délégué communautaire assumant les fonctions de vice président au SIDEFAGE.

**Délibération no17/2003 portant Désignation d'un délégué communautaire assumant les fonctions de vice président au SIDEFAGE.**

Le Président rappelle que par délibération n° 08/2003 en date du 28 janvier 2003, l'assemblée délibérante a désigné 3 délégués titulaires et 3 suppléants pour représenter la communauté de communes des voirons auprès du SIDEFAGE. Il convient maintenant de désigner parmi ces membres le délégué qui assumera les fonctions de vice président auprès du syndicat.

**Le Conseil communautaire**, après en avoir délibéré à l'unanimité **DESIGNE** Monsieur Miche RUFFET en tant que délégué de la communauté des communes des Voirons devant assumer les fonctions de Vice Président au SIDEFAGE.

5 - FINANCES

5. I - Acquisition de véhicules

**Deliberation no18/2003 portant autorisation budgétaire relative à l'acquisition de deux véhicules .**

Le Président informe l'assemblée délibérante que les agents administratifs et techniques de la Communauté de Communes utilisent actuellement leur véhicule personnel pour satisfaire aux besoins du service. Afin de remédier rapidement à cette situation, une consultation a été lancée auprès de plusieurs concessionnaires automobiles, pour l'acquisition de 2 véhicules.

Les résultats obtenus permettent de favoriser l'achat de véhicules neufs pour lesquels une remise commerciale de 20% est accordée par rapport au prix catalogue, ce qui ramène le prix au coût pratiqué pour des occasions récentes.

Le groupe BOURGIN, concessionnaire Renault à ANNEMASSE, propose à la vente des modèles « Clio authentique » 5 portes, puissance fiscale 5 chevaux, 75 chevaux DIN, au prix de 9608€ TTC auquel il convient d'ajouter 140€ pour la carte grise, soit un coût total de 9748€ par véhicule.

Le Président demande aux conseillers intercommunaux de se prononcer sur cette proposition.

**Le Conseil communautaire**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DECIDE** de faire l'acquisition immédiate de deux véhicules tels que décrits ci-dessus au prix unitaire de 9748€/véhicule, soit un total de 19 496€ TTC.

**DECIDE** de financer ces acquisitions comme suit :

**SECTION d'INVESTISSEMENT :**

DEPENSES		RECETTES	
Comptes	Crédits	Comptes	Crédits
2182/020	9 748 €	10222/020	2 975 €
2182/822	9 748 €	16411/01	16 521 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 496 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 496 €</b>

**PRECISE** que ces écritures feront l'objet d'inscriptions budgétaires sur le prochain BP 2003.

## 6 - PERSONNEL - ELUS

### 6.1 - Indemnités de fonctions au Président et vice Présidents

#### **Délibération no19/2003 portant attribution d'indemnités au Président et Vice-Présidents**

Le Président porte à connaissance de l'Assemblée délibérante que l'article 78 de la Loi de démocratie de proximité n° 2002-276 du 27 février 2002 prévoit que les Assemblées locales délibèrent dans un délai de 3 mois après leur installation sur les indemnités de fonctions de leurs membres.

Afin de satisfaire aux délais impartis, le président propose au conseil communautaire de fixer le montant de ces indemnités conformément aux articles L5211-12 et 5211-4 du code générale des collectivités territoriales, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2003.

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**VU** la circulaire ministérielle n° NOR/INT/B/92/00118/C du 15 avril 1992 relative aux conditions d'exercice de mandats locaux et au régime indemnitaire des élus locaux applicable depuis le 30 mars 1992.

**VU** le décret n° 2000-168 du 29 février 2000 relatif aux indemnités de fonctions des Présidents et vice-présidents des établissements publics de coopération Intercommunale.

**VU** les circulaires préfectorales n° 2002/30 et 2002/38 des 13 mars et 2 avril 2002,

**DECIDE** d'attribuer les indemnités :

- **du Président** de la communauté de communes des voirons, au taux maximum, soit 75% du barème de référence de l'article L2123-23 du CGCT pour une strate de population comprise entre 10 000 et 19 999 habitants.
- **pour chacun des 5 vice-présidents** au taux maximum, soit 75% de l'indemnité de référence de l'adjoint au maire correspondant à une population comprise entre 10 000 et 19 999 habitants,
- **PRECISE** que cette décision sera prise en compte dans le cadre de l'élaboration du prochain BP 2003.

### 6.2 - Remboursement de frais,

#### **Délibération no20/2003 portant remboursement de frais**

Le Président porte à la connaissance de l'assemblée délibérante que par application de la Loi de démocratie de proximité n° 2002-276 du 27 février 2002, article 75, les frais occasionnés dans le cadre de stages effectués par les élus donnent droit à remboursement.

Le Président propose à l'assemblée d'en délibérer.

**Le Conseil Communautaire** à l'unanimité ;

**DECIDE** d'autoriser le remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des conseillers communautaires autorisés par la communauté de communes des voirons à effectuer des stages dans le cadre de la formation des élus, ou de missions,

**DIT** que ces remboursements seront effectués en fonction des justificatifs fournis, et dans la limite des barèmes fixés par les textes en vigueur.

**PRECISE** que cette décision sera prise en compte dans le cadre de l'élaboration du prochain BP 2003.

### 6.3 - Police intercommunale

Le Président informe l'assemblée des contacts pris auprès du Sous-Préfet de Saint-Julien en Genevois, du Procureur de la République de THONO LES BAINS, ainsi que du Capitaine de Gendarmerie d'arrondissement, afin d'organiser une rencontre de concertation relative à l'organisation de la Police intercommunale.

## 7 - TRAVAUX -MARCHES PUBLICS

### 7.1 - Avenant n° 1 au marché de la déchetterie de BONNE

#### **Délibération no21/2003 portant acceptation de l'avenant n° 1 au marché de la déchetterie intercommunale de BONNE**

Le Président expose que la Communauté de Communes des Voirons est devenue titulaire du marché public de gestion et exploitation de la déchetterie située à BONNE signé entre le syndicat intercommunale de la déchetterie de la Ripaille (dissous par arrêté de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Julien en Genevois du 3 janvier 2002 au profit de la communauté de commune) et la Société ONYX et arrivant à échéance le 31 juillet 2005, avec possibilité de renouvellement d'une année.

Il convient de régulariser le nom de la personne morale contractante du marché par la prise d'un avenant.

Où l'exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire ;

**DECIDE** de signer l'avenant n°1 au marché public de gestion et exploitation de la déchetterie située à BONNE précisant que la Communauté de Commune des Voirons se substitue de droit au SIDRIP en tant que personne morale responsable du marché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à la signer.

## 8 - CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

La prochaine réunion de Conseil Communautaire aura lieu le mardi 25 mars à BONNE, salle communale à 20 heures.

La prochaine réunion du Bureau est fixée au mardi 18 mars 2003 et se déroulera consécutivement à la commission des finances fixée le même jour à BONNE.

## 9 - QUESTIONS DIVERSES

Le Président de l'association « Feufliazhe » sollicite la communauté des communes des Voirons pour le prêt du foyer de ski de fond de Plaine Joux les 15, 16, 17 août 2003, dans le cadre du festival des musiques alpines. Un avis favorable pourrait être émis. Les membres de la commission création et gestion d'équipements sportifs devront déterminer lors de leur prochaine réunion les conditions et formulaires de mise à disposition à élaborer afin de permettre l'octroi occasionnel ou périodique de ce bâtiment.

B. PECHAUBES, arrivant en fin de séance, sollicite la parole pour rapporter les propos de la réunion du SIMBAL, auprès duquel il est délégué titulaire, qui vient de s'achever.

Les dossiers relatifs au deuxième contrat de développement Rhône-Alpes devront être remis par les communes membres au SIMBAL, via la CCV, le 30 avril 2003 au plus tard.

Les trois enjeux identifiés suivants :

1° aider au développement des dynamiques économiques et sociales par l'accompagnement des entreprises, la formation et l'insertion ;

2° accompagner le développement du territoire en respectant le cadre de vie ;

3° conforter les vocations en valorisant les complémentarités et les solidarités ;

ont permis de dégager une liste de 10 priorités qui seront la structure du contrat d'objectif,

il est à noter que si la plupart de ces enjeux relèvent d'actions transversales, d'autres concerneront l'intercommunalité ; il y a également lieu de détecter, au sein de nos communes, les actions qui doivent être portées par la Société Civile (partenaires).

Dans le cadre des actions transversales, les fonds réservés à la CCV et ses commune membres, de l'ordre de

280 000 € , sont destinés à financer à hauteur de 25% de leur montant HT, les projets réalisables dans les 5 années à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures .